



Association sportive de football

Par **jose77**, le **19/12/2022 à 10:46**

Bonjour,rnrnUne association qui a un exercice social du 1/07 N-1 au 30/06 N, dont la direction et ses membres sont élus pour 2 ans.rnrnElle doit faire une assemblée dans les 6 mois après le 30/06/N comme stipulé dans les statutsrnrn1) Par contre a quelle moment a lieu l'élection pour recondire les membres actuels ou en nominé d'autres.rnrn2) A quelle date les nouveaux membres peuvent t ils proposé leur candidature.rnrnMerci d'avance.

Par **morobar**, le **19/12/2022 à 10:58**

Bonjour,rnrnLa loi est écrite dans les statuts.rnrnEn général le renouvellement des administrateurs a lieu durant l'AG.

Par **jose77**, le **19/12/2022 à 11:06**

Bonjour et Merci,rnrnOui mais comment être au courant de la date exacte de l'assemblée, puisqu'ils ont 6 mois pour la faire, et ne communique rien tout est fait en interne . (c'est comme cela depuis de nombreuses années.rnrnMerci

Par **Zénas Nomikos**, le **19/12/2022 à 17:45**

Bonjour,rnrn rnrnpeut-être faudrait-il saisir la justice puisque tout à l'air bloqué et

opaque?
Cependant, la justice est lente, chère et aléatoire.
Etes-vous membre de cette association?

Par **jose77**, le **19/12/2022** à **18:31**

Oui, parent d'un adhérent licencié mineur

Par **Lag0**, le **20/12/2022** à **06:51**

Sur un autre forum, vous dites :
[quote]
J'étais vice président, il voulait me virer, j'ai démissionné.
Donc maintenant on veut préparer l'avenir
[/quote]
C'est mieux de donner toutes les informations...

Par **jose77**, le **20/12/2022** à **08:34**

oui, avant j'étais vice président, mais aujourd'hui, je ne suis plus rien dans la direction et membres du bureau.
Je suis seulement parent d'un adhérent licencié mineur.